

ORDRE DES AVOCATS



BARREAU DE LA GUADELOUPE, SAINT-MARTIN, SAINT-BARTHÉLÉMY

Pointe-à-Pitre, le 07 Décembre 2017

COMMUNIQUÉ

L'Ordre des Avocats du Barreau de Guadeloupe Saint-Martin & Saint-Barthélemy constate avec effarement l'aggravation du problème déjà récurrent de la distribution de l'eau généré par des décennies d'incurie manifeste, avec comme conséquence l'état de désarroi de la population guadeloupéenne en souffrance, et les dommages causés à l'économie du pays.

Ainsi, alors que la réduction de l'offre de soins liée à l'incendie survenu au CHU (sur lequel l'autorité judiciaire doit faire toute la lumière) porte déjà un grave préjudice au droit à la santé de la population, la Guadeloupe est aujourd'hui confrontée au risque de l'interruption des soins liée aux coupures d'eau dans un établissement de santé.

Pire les établissements scolaires de plusieurs communes sont dans l'obligation de fermer pour cause de non potabilité de l'eau.

L'Ordre des Avocats de Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélemy, composé de femmes et d'hommes dont la mission est de défendre les droits des citoyens, ne pouvant demeurer insensible face à une telle situation :

- rappelle que le droit à l'eau constitue un droit fondamental reconnu dans une résolution adoptée en 2010 par l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil des droits de l'homme, qui a ajouté qu'il est indissociable du droit à la vie et à la dignité
- exprime sa totale solidarité avec l'ensemble de la population indûment pénalisée dans son quotidien alors que pendant des décennies elle a payé des factures comportant des taxes pour l'entretien et le renouvellement des réseaux de distribution.
- demande instamment qu'un état des lieux sérieux soit dressé et que soit examinées, y compris si nécessaire après expertise judiciaire, les causes des dysfonctionnements récurrents dans la distribution et éventuellement de la production de l'eau potable, et les responsabilités encourues.

- en appelle à la responsabilité des élus et des autorités compétentes pour prendre toutes les mesures urgentes et pérennes, et surtout, de faire désormais fi des querelles politiciennes afin de mettre en place l'Organisation et la Structure juridique la plus appropriée pour se substituer à un système manifestement défaillant.
- se met à la disposition de toutes celles et de tous ceux qui entendent mettre un terme à cette situation d'urgence humaine, mettant naturellement son Expertise au service des usagers de l'eau et des Pouvoirs publics.

Le Bâtonnier de l'Ordre
Bernard PANCREL

